Rapport d'Orientations Budgétaires 2022

Service Finances Ville de Cavalaire-sur-Mer :

Rapport d'Orientations Budgétaires 2022

Conseil Municipal du 28/02/2022

Table des matières

Préambule

1. Analyses et perspectives économiques

1.1 Les perspectives économiques
1.2 La loi de Finances pour 2022

2. Orientations budgétaires et stratégie financière 2022

2.1 Les équilibres de fonctionnement
2.1.1 Les dépenses de fonctionnement
2.1.2 Les recettes de fonctionnement

2.2 Les éléments ressources humaines

2.3 La politique d'investissement

2.4 Analyse de la dette

3. Orientations pluriannuelles

3.1 Les grands projets et autorisations de programme
3.2 Les plans pluriannuels de fonctionnement et d'investissement à venir
3.3 Les données prospectives

4. Les budgets annexes

Préambule

Rendu obligatoire dans les communes de plus de 3 500 habitants par la Loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République (loi ATR), le débat d'orientations budgétaires constitue la première étape dans le cycle budgétaire annuel de la collectivité.

Conformément à l'article L2312-1 du Code général des Collectivités Territoriales, il doit avoir lieu dans un délai de deux mois précédant l'examen et le vote du Budget Primitif. Il n'a aucun caractère décisionnel, cependant, conformément à la loi, sa tenue doit faire l'objet d'une délibération.

Le présent rapport d'orientations budgétaires, sur lequel se fonde le débat, vise à présenter à l'assemblée délibérante non pas un budget arrêté, mais bien des orientations qui doivent faire l'objet d'un débat dont le contenu pourra le cas échéant être utilisé en retour à des fins d'amendement du projet de budget primitif.

Ce rapport contient toutefois des informations chiffrées suffisamment précises pour permettre à chaque élu de notre assemblée d'être informé des traductions budgétaires qui seront issues des orientations et qui aboutiront au budget primitif dont l'examen et le vote auront lieu lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Ainsi, et conformément à l'article 17 du règlement intérieur de notre assemblée, approuvé par délibération en date du 19 novembre 2020, le rapport soumis à votre attention présente :

- pour l'exercice 2022 :
  - les données relatives à l'évolution des dépenses et recettes de fonctionnement;
  - les principaux investissements projetés ;
  - la structure et la gestion de la dette ;
  - l'évolution des taux de fiscalité locale ; en la matière, sont présentées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget ;
- pour les exercices suivants :
  - les engagements pluriannuels envisagés (projets de travaux et autorisations de programme)
  - les programmes pluriannuels de dépenses en fonctionnement et investissement

1. Analyses et perspectives économiques 2022

1.1. Les perspectives économiques

a. Une reprise économique soutenue…

Les dernières données de l'OFCE (Observatoire Français des Conjonctures Economiques) montrent un rebond de l'activité économique mondiale en 2021, de +5,8%, après avoir chuté de 3,6% en 2020 en raison des conséquences de la crise sanitaire COVID. Les perspectives récemment ajustées du FMI indiquent même un taux de croissance 2021 légèrement plus soutenu à 5,9% et de 4,9% pour 2022.

La France s'inscrit dans cette trajectoire de reprise vigoureuse de l'économie mondiale. Après une baisse du PIB en volume de 8% en 2020, l'année 2021 devrait connaître – selon les projections de début d'automne Banque de France, corroborées par le projet de loi de finances 2022 – une progression de 6% et l'année 2022 +3,7%.

La dernière note de conjoncture de la Banque de France (oct.2021) précise même que la France aurait déjà quasiment renoué avec son niveau de PIB d'avant crise (à 99,75%).

Les hypothèses de hausse de consommation des ménages sont quant à elles un peu décalées sur 2022 : après une progression de 4,3% en 2021, elle devrait culminer à +6,2% en 2022.

b. Soutenue mais ralentie par les goulets d'étranglement des chaînes d'approvisionnement de l'économie mondiale, impactant l'inflation à la hausse

Ces derniers mois ont connu une nette poussée inflationniste. Les statistiques de septembre sont effet spectaculaires : l'inflation frôle le cap des 2% en France en septembre sur un an et a atteint 3,4% en novembre 2021. Elle dépasse les 5% aux Etats Unis et les 4% en Allemagne. En zone Euro elle culmine à 3,4% et pourrait passer les 4% quand elle intègrera les pleins effets du boom récent sur les prix des énergies (pétrole, électricité, gaz…). Cette inflation est nourrie par une forte progression du prix des matières agricoles (+8% en France et +14% sur les matières premières) et la demande robuste de matières premières en Chine et dans les pays occidentaux.

Ainsi, même si l'inflation est attendue à un niveau un peu moindre pour 2022, les anticipations des marchés se sont accrues de 25 à 30 points de base en un mois. Elles dépassent, pour le moyen/long terme, le niveau de 2% au-delà duquel la BCE a mandat pour intervenir pour faire baisser l'inflation. Les pressions inflationnistes et l'accélération de l'inflation sous-jacente ont déjà amené les banques centrales d'Amérique latine et d'Europe centrale à relever leurs taux directeurs. Une inflation élevée dans la durée pourrait faire peser un risque à la baisse sur les perspectives de croissance.

Les taux d'intérêts ne marquent pour le moment encore qu'une lente remontée et demeurent à un niveau bas, reflet d'une position attentiste, mais dont les anticipations laissent poindre une remontée plus notable. L'incertitude de la situation sanitaire pourrait peut-être retarder la remontée plus franche des taux longs provoquée par les pénuries de matières premières et la crise de la demande.
Si ce mouvement de remontée semble effectivement amorcé, il se limite encore à une trentaine de points de base par rapport à la situation qui prévalait à la mi-août.

Le taux fixe de marché est donc passé de 0,38% à 0,66% en fin d'année 2021, une hausse certes significative mais ne correspondant pas non plus à une envolée. Il reste actuellement possible aisément de se financer en bancaire, y compris sur des durées relativement longues sans excéder 1% de taux d'intérêt fixe. Pour le secteur public local, les conditions de financement sont donc pour le moment encore relativement faciles et avantageuses, et devraient le rester en 2022.

Pour les finances locales, le niveau élevé de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) du mois de novembre 2021, comparé à celui de novembre 2020, a conduit à une revalorisation spécialement importante des valeurs locatives foncières des propriétés bâties et non bâties pour la TFPB et la TEOM encaissées en 2022, en particulier. En novembre dernier l'IPCH avait augmenté de 3,4% sur un an, la revalorisation des bases est donc de +3,4%. C'est une bonne nouvelle pour les communes (foncier bâti et taxe d'habitation secondaire) et les intercommunalités (foncier bâti et TEOM), cette inflation posera en revanche un problème sur la dynamique des charges à attendre pour les communes et EPCI, dont plusieurs contrats sont indexés sur des indices liés plus ou moins directement à l'inflation.

c. Une trajectoire des finances publiques en nette détérioration sous l'effet de la crise sanitaire COVID

Le PLF 2022 acte des déficits passés records en 2020 et 2021 :

- Le déficit resterait très élevé en 2021 (-8,4% après -9,1% en 2020). Il se résorberait rapidement en 2022 (-4,8%) du fait de la reprise de l'activité et de la fin des mesures exceptionnelles de soutien.
- La dette publique culminerait quant à elle à quasi 116% en 2021, avant d'amorcer un léger mouvement de repli (en proportion du PIB) à partir de 2022 (114%).

Face à ces niveaux de déficits et de dettes publics, le Gouvernement a prévu un retour à un déficit public inférieur à 3% du PIB en 2027 dans le cadre du pacte de stabilité envoyé à la Commission Européenne en mai 2021 : malgré le caractère tardif du redressement des comptes publics, cela obligerait l'Etat à limiter l'évolution de ses dépenses à +0,6%/an, soit très en-deçà de l'inflation.

Se pose dès lors la question de la manière dont les collectivités, une fois passé l'effort de relance de 2021, seront associées aux mesures de redressement du déficit.

En effet, les collectivités apparaissent fin 2020 comme ayant globalement bien résisté à la crise, enregistrant une détérioration limitée des ratios :

- Les ratios d'épargne brute se sont contractés en moyenne d'environ 9% pour l'échelon communal ;

- La capacité de désendettement s'est dégradée de 14% pour les communes.

Une tendance générale à l'amélioration de l'épargne des collectivités semble pouvoir être observée sur 2021, nourrie notamment cette année par une évolution marquée des DMTO (droits de mutation).

Par ailleurs, les aides à la relance de la part de l'Etat ont soutenu activement les collectivités territoriales, maintenant un effort d'investissement grâce à des montants conséquents de subventions des projets.

La banque postale, dans sa note de conjoncture annuelle estime d'ailleurs que « la crise est déjà complètement effacée » pour les collectivités. Elle considère que le monde local a beaucoup mieux résisté que prévu. Si la capacité de résilience des collectivités dans leur ensemble a été indéniable dans la traversée de la crise sanitaire et économique, cette situation n'est toujours pas forcément partout généralisable. Et tous les impacts de la crise sanitaire n'ont pas encore été mesurés selon les différentes strates de collectivités. L'inflation galopante des prix de l'énergie aura également des impacts non négligeables dans les budgets locaux sur les coûts de fluides.

Il n'en demeure pas moins que cette « bonne santé » du secteur public local pourrait découler sur une nouvelle dynamique de participation au redressement des comptes publics.

Conséquences pour Cavalaire :

Dans ce contexte financier et macroéconomique, la ville de Cavalaire sera comme les autres confrontée à une remontée, certes timide et très progressive des taux d'intérêt du fait des perspectives de croissance économiques et d'inflation désormais clairement tirées vers le haut. Avec des taux d'intérêt encore inférieurs à 1% pour les durées d'emprunts de 15 ans, ils restent encore ancrés en-dessous de l'inflation, ce qui reste une anomalie. La prospective financière se doit donc d'anticiper de manière prudente une remontée progressive des taux d'intérêt longs vers un niveau normal, soit le niveau de l'inflation (1,5% à 1,8% d'ici 2 à 3 ans).

Enfin, dans un contexte de déficits et dettes publics records en 2020 et 2021 et en fonction de la trajectoire de redressement envisagée par l'Etat dans son pacte de stabilité, il convient d'anticiper la mise à contribution plus que probable des collectivités au redressement des comptes publics à compter de 2023. Même s'il est pour l'heure impossible de déterminer la forme et le montant de telles contributions, la prospective financière et budgétaire de la ville doit en tenir compte en retenant des ratios financiers cibles et limitatifs plus prudents qu'en temps normal (cible de 13% de taux d'épargne brute et de 6 ans de capacité de désendettement maximale).

1.2. La Loi de Finances pour 2022

Le cru 2022 de la loi de finances pour les collectivités peut sembler léger, tant en nombre d'articles significatifs que d'impacts sur leurs finances. C'est le dernier de l'actuelle programmation des finances publiques 2018-2022, tout comme le dernier de l'actuel quinquennat qui se conclura en avril 2022.

Il s'agit donc d'un document de fin de cycle, contenant des ajustements sur les réformes fiscales et marquant également la continuité du plan de relance lié à la crise sanitaire.

De la réforme des indicateurs fiscaux et financiers à l'expérimentation de la centralisation du RSA, en passant par le doublement de la dotation biodiversité, le PLF 2022 comprend 29 mesures qui ont un impact sur les finances locales.

On est donc loin des lois de finances lourdes de conséquences pour les collectivités (suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, réforme des impôts de production, stabilisation des concours financiers de l'Etat…), et de l'incitation à la modération des dépenses de fonctionnement, cependant certains de ces articles pour 2022 devraient avoir une suite dans les années à venir, notamment autour de la logique de ressources des collectivités, de l'investissement de relance et surtout de transition.

- *Rappel de la réforme de la taxe d'habitation :*

La loi de finances 2021 a marqué l'entrée en vigueur du nouveau schéma de financement des collectivités locales suite à la suppression progressive de la taxe d'habitation pour l'ensemble des ménages. Pour rappel, 80% des foyers ne paient plus la TH sur leur résidence principale tandis que pour les 20% restant, l'allègement a été de 30% en 2021, puis sera de 65% en 2022. En 2023, plus aucun foyer ne paiera cette taxe sur sa résidence principale.

Dès 2021, les communes se sont vu transférer la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties, répartie par application d'un coefficient correcteur censé neutraliser les phénomènes de sur ou sous compensations. Les intercommunalités et les départements récupèreront une fraction de TVA. Pour compenser la perte des frais de gestion de la taxe d'habitation, les régions toucheront une dotation de 293 millions d'euros.

Calendrier de la réforme pour les contribuables

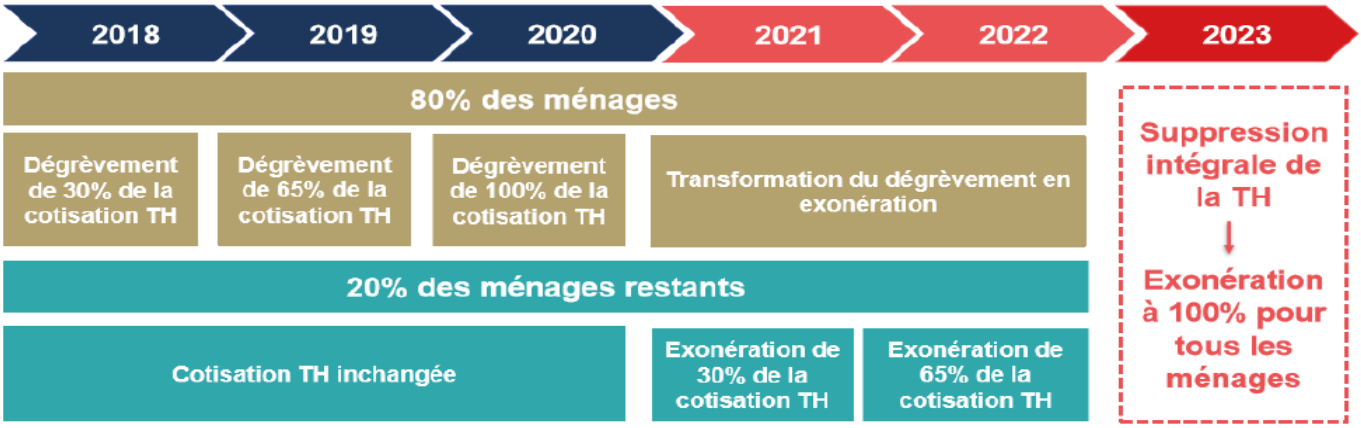

Calendrier de la réforme pour les collectivités

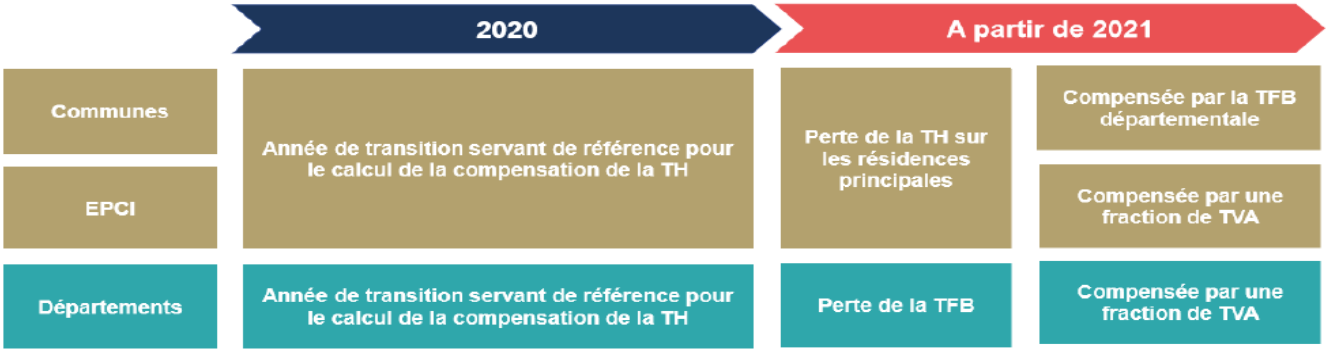

Evolution du pouvoir fiscal des communes de 2019 à 2023

Action sur …	2019	2020	2021	2022	2023
Taux de TH	✓	✗	Plus applicable		
Abattements TH	✓	✗			
Taux de THRS, TLV, THLV	✓	✗	✗	✗	✓
Taux GEMAPI	✓	✗	✓	✓	✓
Taux de TFPB	✓	✓	✓	✓	✓
Abattements TFPB	✓	✓	✗	✓	✓
Exonération et VL TFPB	✓	✓	✗	✓	✓

Source : LF2020

- *L'ajustement de la refonte des indicateurs de richesse fiscale :*

L'article 252 de la loi de finances 2021 a modifié le calcul du potentiel fiscal / financier, de l'effort fiscal des communes et des EPCI, ainsi que de leurs pendants pour le calcul du FPIC afin de prendre en compte les conséquences de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales et de la réduction des bases TFPB et de CFE des établissements industriels.

L'article 47 du PLF 2022 y revient à nouveau en ajoutant dans le périmètre du calcul du potentiel fiscal, sur la recommandation du Comité des finances locales, 4 nouveaux produits : la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE), les droits de mutation (moyenne sur 3 ans) et la taxe pylônes, ainsi que la majoration de taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

De telles réformes ne seront pas sans conséquence sur le niveau des indicateurs : afin d'en lisser les effets sur les dotations des communes, la loi prévoit d'appliquer un correctif de neutralisation total de la réforme en 2022. Celui-ci sera progressivement réduit jusqu'à disparaître en 2028, année où les indicateurs s'appliqueront donc pleinement.

- *Les concours de l'Etat aux collectivités :*

Le projet de loi de finances 2022 renouvelle l'engagement de stabilité des concours de l'Etat aux collectivités, que le gouvernement avait fixé pour principe sur la période 2018-2022. Mais stabilité globale ne veut pas dire stabilités individuelles. L'Etat ayant fait le choix depuis plusieurs années maintenant de revaloriser certaines dotations de péréquation (comme la dotation de solidarité urbaine et la dotation rurale des communes défavorisées), cela se fait au prix de la baisse de « variables d'ajustement ».

Cette année la péréquation du bloc communal augmente de 190 M€ (DSU : +95 M€ et DSR : +95 M€), la dotation de péréquation de la dotation d'intercommunalité augmente de 30 M€. A cela vient s'ajouter l'augmentation d'enveloppe de 30 M€ environ liée à la dynamique annuelle de la population. Soit un total de 250 M€ de progression de DGF des communes et EPCI (contre +240 M€ en 2021).

Pour financer cela, comme c'est le cas depuis plusieurs années, la dotation de base des communes est écrêtée pour les communes dont le potentiel fiscal par habitant est supérieur à 75% de la moyenne nationale, ce qui est le cas pour la ville de Cavalaire. Ainsi que la dotation de compensation des EPCI qui baisse chaque année de 2%.

Concernant les autres variables d'ajustement, pour 2022, comme pour 2021, la mise à contribution sur les compensations d'exonérations fiscales reste à un étage bien bas (50 M€) par rapport aux années d'avant crise.
Le bloc communal et intercommunal, de même que les départements, ne participent pas, cette année, à l'effort sur les variables d'ajustement, qui repose pour 2022 uniquement sur les régions.

2. Orientations budgétaires et stratégie financière 2022

Le budget est l'acte politique majeur d'une collectivité. Même si le débat d'orientations budgétaires n'est pas encore le Budget Primitif, il définit les principaux axes de la stratégie financière.

L'évaluation des grandes masses budgétaires de l'année 2022 a été établie en tenant compte du contexte économique détaillé ci-dessus et plus particulièrement de la crise sanitaire actuelle. Dans cet environnement financier territorial très fragilisé, marqué par des réformes en cours qui impactent toutes les strates des collectivités locales et par une crise sanitaire sans précédents, il convient de maintenir la plus grande vigilance.

Les mesures d'économies et d'optimisation des recettes doivent être maintenues ; sachant qu'une grande vigilance s'imposera concernant les dépenses courantes de fonctionnement, principal levier pour préserver notre capacité d'investissement. Il appartient à chaque service de tout mettre en œuvre pour appliquer ces mesures.

Les priorités de l'action municipale pour le mandat en matière d'orientations budgétaires restent :

- La maîtrise des dépenses de fonctionnement ;
- Le maintien d'un autofinancement élevé ;
- Des investissements maîtrisés et programmés en respectant nos capacités financières ;
- Une optimisation des produits et taxes indirectes ;
- La recherche de nouveaux partenariats financiers.

Ces orientations budgétaires sont également construites en tenant compte des engagements et projets d'engagement pluriannuels présentés *infra*, en préfiguration d'un travail de construction prospective.

2.1 Les grands équilibres de la section de fonctionnement

- ***Évolution de notre épargne de gestion, épargne brute et épargne nette***

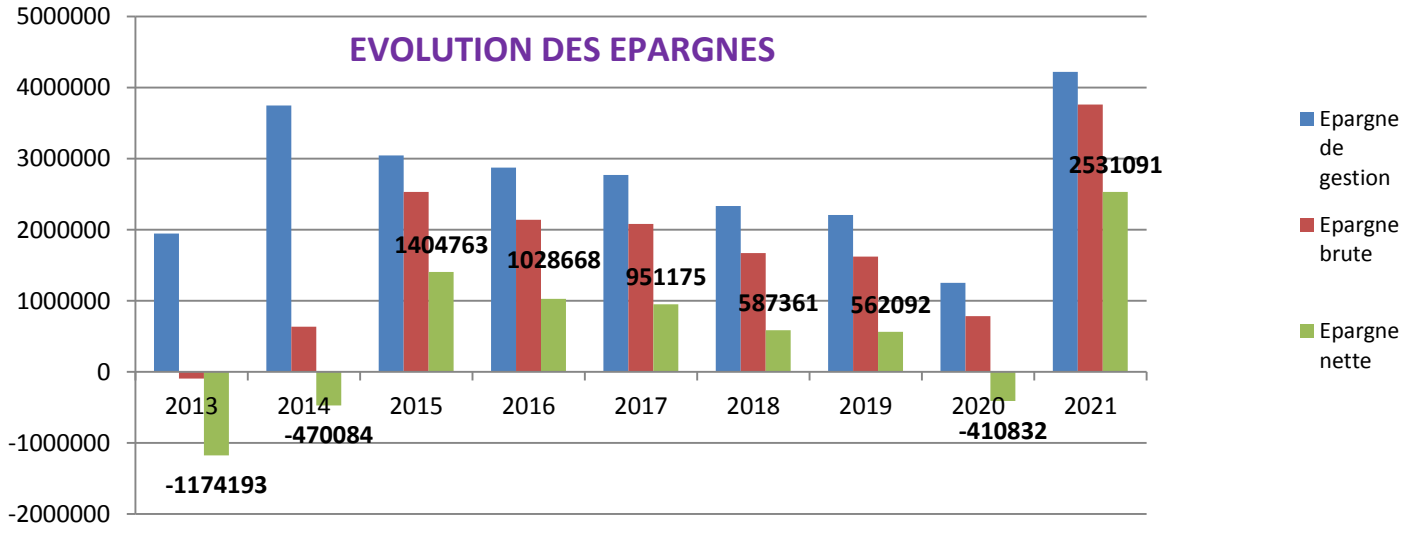

Epargne de gestion 2021 : 4 **219 331 €** Epargne brute 2021 : 3 **757 770 €**
Notre épargne nette 2021 (marge de manœuvre dont dispose la collectivité pour autofinancer ses investissements, une fois le capital de sa dette remboursé) est de **2 531 091 euros**.

Pour rappel ces mêmes données en 2020 étaient :

- Epargne de gestion 2020 : 1 251 945 €
- Epargne brute 2020 : 782 452 €
- Epargne nette 2020 : -410 832 €

L'objectif principal étant de stabiliser notre niveau d'épargne brute à un niveau suffisamment élevé pour garantir notre capacité de désendettement en dessous du seuil imposé par le PLF 2018, soit 12 ans pour les communes (ratio : encours de dette / épargne brute).

Ce ratio était de 19,19 années pour l'exercice 2020 et s'établit à 3,67 années pour 2021. La moyenne départementale étant de 4,4 années et celle régionale de 4,3 années.

- ***Évolution de nos dépenses et recettes réelles de fonctionnement :***

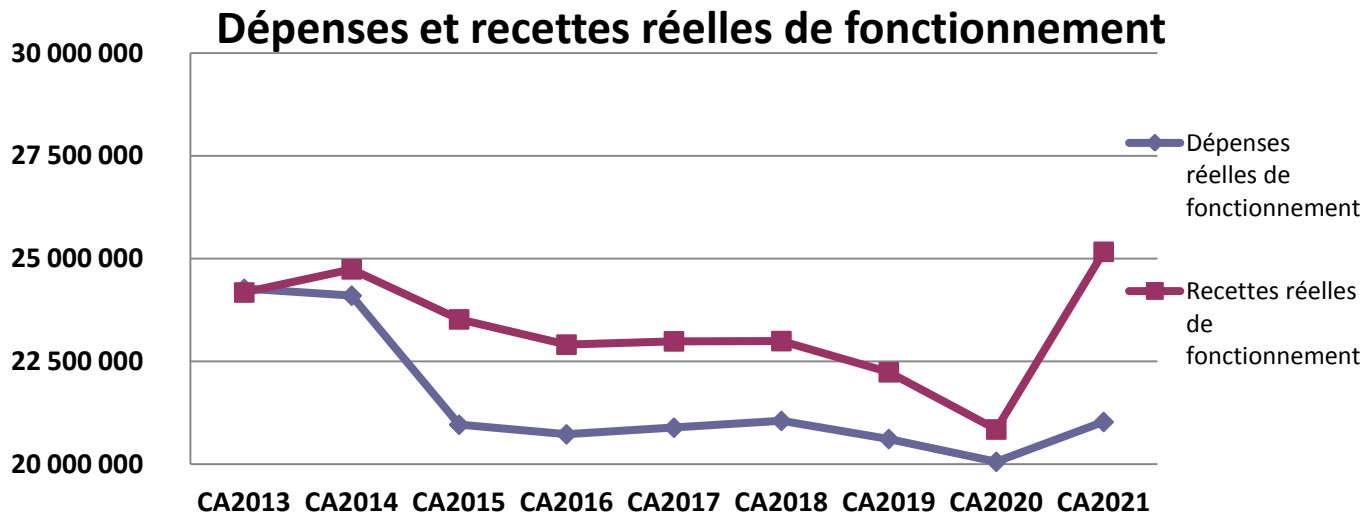

En 2021, nos dépenses réelles de fonctionnement ont enregistré une hausse de 4,83 % par rapport à celles de 2020. Au-delà de l'utilisation du levier fiscal pour permettre une remise à flot des finances communales et la soutenabilité des projets communaux sur les années à venir ; la ville a bénéficié de plusieurs augmentations de recettes : les droits de mutation ont connu une belle évolution à la hausse, de même que l'aide à la construction durable et la dynamique des bases fiscales. Quant aux recettes réelles de fonctionnement 2021 elles ont progressé de 20,72 % par rapport à 2020. L'écart entre nos dépenses et recettes réelles de fonctionnement s'est donc fortement agrandi et s'élève à 4 138 645 euros, contre 785 843 euros en 2020, l'effet ciseaux constaté l'année dernière est donc résorbé.

Par ailleurs, si nos recettes 2021 sont très satisfaisantes, certains postes de nos produits et taxes ont été malgré tout impacté par la crise sanitaire.

EVALUATION DES PERTES FINANCIERES 2021 COVID-19				
ARTICLE	LIBELLE	Recettes CA2019	Recettes CA2021	PERTES 2021
7364	Produits des jeux de casinos	885 804,51 €	445 347,63 €	-440 457 €
7338	Permissions de voirie	374 348,88 €	329 489,91 €	-44 859 €
7351	Taxe/vente électricité	361 013,93 €	352 085,46 €	-8 928 €
7336	Droits de place marchés	116 027,24 €	101 786,40 €	-14 241 €
7062	Redevances médiathèque	16 062,00 €	11 514,65 €	-4 515 €
70631	Redevances écoles des sports	4 158,40 €	1 920,00 €	-2 238 €
	TOTAUX	**1 757 415 €**	**1 242 144 €**	**-515 271 €**

2.1.1 Nos dépenses de fonctionnement

	Budget 2021 (avec DM)	*Réalisé 2021*	Prévisionnel 2022	Évolution BP 2022/ BP 2021	Évolution en %
Charges à caractère général	3 193 940 €	*2 887 093 €*	3 543 140 €	+349 200 €	+10,93%
Charges de personnel	9 411 200 €	*9 317 342 €*	9 544 370 €	+133 170 €	+1,42%
Atténuation de produits	2 884 813 €	*2 884 810 €*	2 886 763 €	+1 950 €	+0,07%
Autres charges de gestion	6 006 755 €	*5 381 404 €*	5 799 735 €	-207 020 €	-3,45%
Charges financières (intérêts de la dette	503 594 €	*499 650 €*	419 914 €	-83 680 €	-16,62%
Charges financières (réaménagement dette)			510 758 €	+510 758 €	NS
Charges exceptionnelles	88 800 €	*60 708 €*	171 900 €	+83 100 €	NS
Dépenses imprévues	784 €		237 907 €	+237 123 €	NS
Total charges réelles	22 089 886 €	*21 031 008 €*	23 114 487 €	+1 024 601 €	+4,64%

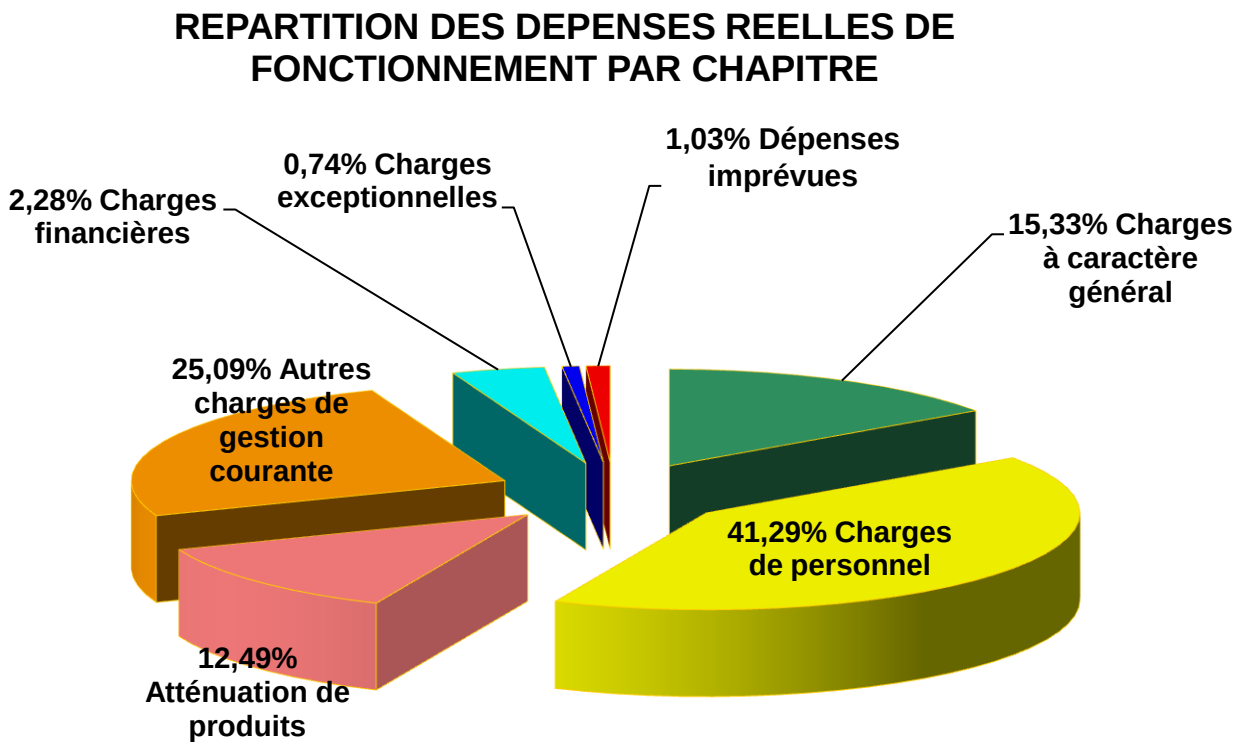

Les principales variations enregistrées sont les suivantes :

- **Les charges à caractère général sont** en hausse de 349 200 euros, les postes les plus évolutifs étant les suivants :
  - 60612, électricité : +240 000 € (nouveau marché EDF)
  - 60622, carburants : +19 800 €
  - 60632, fournitures : +41 580 €
  - 60636, vêtements de travail : +15 400 € (équipements CCFF)
  - 615232, entretien, réparations réseaux (poteaux incendie) : + 15 000 €
  - 6184, formations : +15 600 €
  - 6228, intermédiaires et honoraires divers : +52 675 €.

La hausse constatée sur ce chapitre est à mettre en corrélation avec l'augmentation des coûts énergétiques et des matières et fournitures, qui a été d'ores et déjà répercutée dans les montants inscrits au budget primitif dans l'état des données détenues à ce jour.

- **Les charges financières :**
  - Les intérêts de la dette enregistrent à nouveau une baisse de 16,62%. Rappelons qu'en 2014 leur montant était de 799 022 € (419 914€ pour 2021). Baisse obtenue principalement à la suite du réaménagement de notre

encours de dette auprès de la SFIL (que nous développerons plus bas lors de l'analyse de notre dette).

- Indemnité actuarielle de réaménagement de dette : 510 758 €, compensée en grande partie par la baisse de nos charges d'intérêts sur les années à venir (-269 224€). Indemnité neutralisée sur l'exercice 2022 par son amortissement et son étalement de charges sur les 14 années à venir.

➢ Les charges de personnel sont en hausse de +1,42% par rapport au BP2021 (+133 170 €).

Au sein de ces dépenses, la part affectée à la rémunération des agents des budgets annexes est d'un montant de 383 370 euros répartis comme suit :

- Budget transports : 121 908 euros ;
- Budget assainissement : 220 536 euros ;
- Budget maison funéraire : 20 772 euros ;
- Budget parking Gleizes : 20 154 euros.

Montants qui seront refacturés aux budgets annexes.

Pour 2022, l'évolution de la masse salariale tous budgets confondus (commune, CCAS et Caisse des écoles) devrait être de +**2,59% (+337 384 €)** par rapport au réalisé 2021.

Evolution par budget par rapport **au réalisé 2021** :

- Commune : +227 028 € (+2,44%) ;

- CCAS : +97 218 € (+3,19%) ;

- Caisse des écoles : +13 139 € (+2,02%).

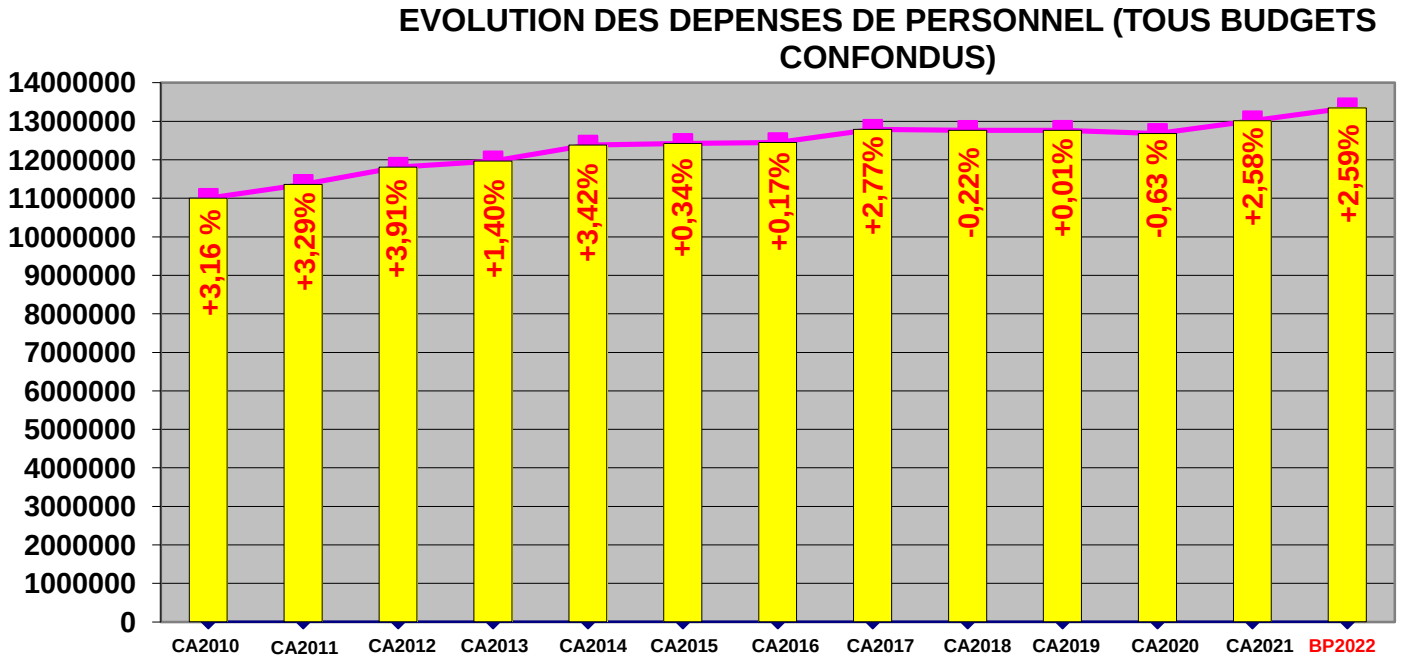

- **Les autres charges de gestion** sont en baisse de -3,45 %.

A noter au sein de ce chapitre, les évolutions suivantes :

- Subvention CCAS : 2 350 000 € contre 2 300 000 € en 2021 ;
- Subvention CE : 880 000 € contre 850 00 € en 2021 ;
- Subvention Transports : 180 000 € contre 360 000 € en 2021 ;
- Subvention Office du Tourisme : 738 000 €, contre 750 000 € en 2021 ;
- Subvention Office Municipal de la Culture : 274 000 €, contre 287 000 € en 2021 ;
- Subventions aux associations : 537 130 € contre 325 000 € en 2021 :
    - Dont 80 000 euros de subvention exceptionnelle à l'association « Du cœur dans les épinards » et 50 000 euros de réserves.

2.2 Les éléments ressources humaines

La loi NOTRe et son décret d'application n°2016-841 du 24 juin 2016 imposent désormais pour le débat d'orientation budgétaire que les collectivités territoriales présentent des informations rétrospectives relatives à la structure des effectifs ; aux éléments de rémunération : traitements indiciaires, régimes indemnitaires, nouvelles bonifications indiciaires, heures supplémentaires rémunérées ; à la durée effective du travail dans la commune.
Des informations prospectives sont également présentées dans le cadre de ce débat : l'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel pour l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Les données rétrospectives abordées sont issues des données servant de base au rapport sur l'Etat de la Collectivité (I), avant d'aborder la projection 2022 des évolutions de la masse salariale (II).

a. Eléments rétrospectifs en matière de ressources humaines

Les charges de fonctionnement principales sont les charges de personnel, c'est donc sur cet élément que l'essentiel des efforts a porté durant le premier mandat pour stabiliser voire diminuer la masse salariale, afin de permettre à la Commune de sortir du réseau d'alerte.

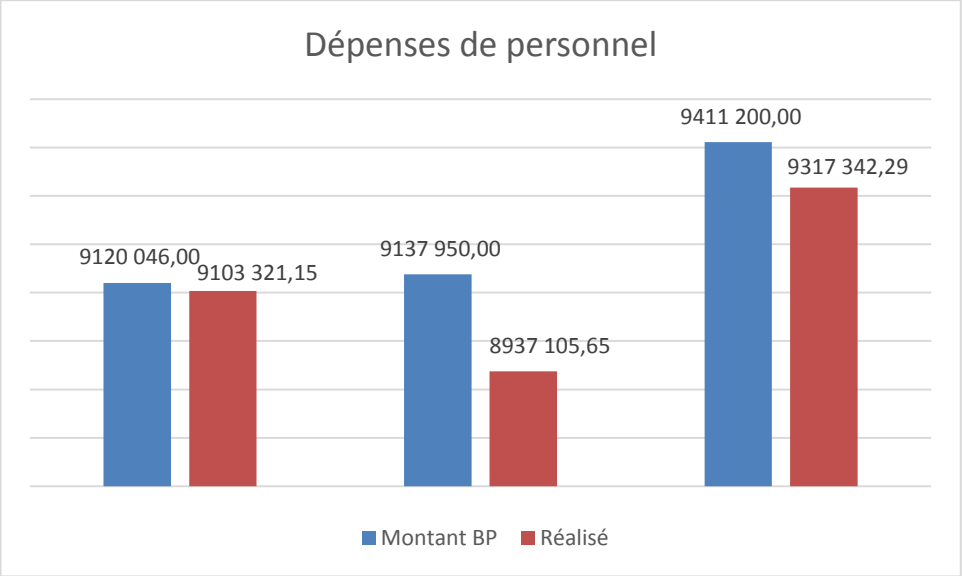

Un certain nombre de postes ont donc été supprimés au fur et à mesure des années, et ce notamment par le biais d'une politique de non remplacement des départs.

Cet effort ayant porté ses fruits afin de réduire fortement la masse salariale, 2020 a marqué un tournant, visible en 2021, en termes de recrutement : le recrutrement des agents à même de porter les nouveaux projets du mandat est devenu nécessaire et le bilan social 2021 sur les données 2020 a montré un important mouvement de recrutement.

Cette logique de renforcement des équipes s'est continuée sur l'exercice 2021, avec la volonté politique de restructurer la collectivité de façon à gagner en compétence et en cohérence tout en essayant de maintenir la masse salariale à un niveau d'augmentation soutenable.

En 2022, l'objectif est de parvenir à une structuration stabilisée des équipes : nombre et compétences, permettant à la Commune de pouvoir mener à bien les projets du mandat en développant les compétences par deux biais principaux : la mise à jour et le développement des compétences par les agents déjà présents (via la formation notamment, soutenue par une politique salariale volontariste), le recrutement d'agents apportant les compétences manquantes en interne (via le recrutement externe).

Cette évolution doit pouvoir être soutenable par la Commune en entrant dans le cadre de la prospective financière et doit donc être compensée dans sa partie dépenses par des économies réalisées, notamment en mutualisant des postes en interne, en supprimant des postes suite à des départs à la retraite ou à des mutations non remplacées.

Ce d'autant plus qu'au-delà des dépenses dues à l'application d'une politique RH interne, l'évolution naturelle de la masse salariale (hausse des charges, Glissement Vieillissement Technicité, reclassements indiciaires) est naturellement en hausse.

Par ailleurs, le bilan social 2021 montre une structure des effectifs extrêmement majoritairement composée d'agents de catégorie C (87%), dont une majorité (54%) sur la filière technique suivie de la filière administrative

b. *Les évolutions 2022 concernant la masse salariale*

Le budget RH, budget entièrement situé sur la section de fonctionnement, se décompose en trois parties distinctes le faisant évoluer

- La part contrainte : cette part s'impose à la collectivité sans qu'elle puisse agir dessus
- La part maitrisable : il s'agit des décisions de la collectivité lui permettant de maitriser sa masse salariale
- La part discrétionnaire : il s'agit des politiques RH ayant un impact financier sur la masse salariale

1) La part contrainte

La part contrainte du budget RH 2022 est constituée :

- Du reclassement indiciaire et la bonification d'ancienneté au 1er janvier 2022
- Des avancements d'échelon au cadencement unique
- De la part discrétionnaire 2021, devenant obligatoire en 2022 (augmentations de RI, évolutions de carrière et recrutements)

Cette part n'appelle pas véritablement d'arbitrage dès lors qu'elle s'impose à la ville.

2) La part maîtrisable

La part maîtrisable sur le BP 2022 est constituée de l'ensemble des décisions impliquant des économies sur la masse salariale.

En l'occurrence pour la Commune de Cavalaire-sur-Mer, il s'agit de l'effet départs non remplacés : plusieurs départs à la retraite.

Il s'agit également de l'effet d'actions RH ayant ciblé certains postes de dépenses non essentiels concernant des accessoires indus de la rémunération.

3) La part discrétionnaire

La part discrétionnaire est composée des décisions à venir sur le budget 2022 qui auront comme effet d'augmenter la masse salariale : les réévaluations de régime indemnitaire, les avancements de carrière, les recrutements.

Le budget RH 2022 est présenté en augmentation par rapport au budget 2021 de 133 170 € soit environ 1.41% d'augmentation.

2.2.1 Nos recettes de fonctionnement

En Euros	*BP 2021 (avec DM)*	*Réalisé 2021*	*BP 2022*	*Ecart BP22 /BP21 en €*	*Ecart BP22 / BP21 en %*
Impôts et taxes	19 652 385 €	*21 077 040 €*	21 005 959 €	+1 353 574 €	+ 6,09%
Dotations et participations	1 160 130 €	*922 650 €*	736 130 €	- 424 000 €	-36,55%
Produits des services et du domaine	1 108 917 €	*1 421 692 €*	1 192 800 €	+ 83 883 €	+ 7,56%
Autres produits de gestion courante	808 982 €	*1 098 698 €*	1 085 840 €	+ 276 858 €	+ 34,22%
Produits financiers	10 €	*25 €*	25 €	€	%
Autres produits *(remb. sur rémunération personnel)*	110 100 €	*169 901 €*	150 000 €	+39 900 €	+36,24%
Produits exceptionnels	229 017 €	*479 647 €*	315 404 €	+ 86 387 €	NS
Total recettes réelles fonct.	**23 069 541 €**	***25 169 653 €***	**24 486 158 €**	**+ 1 416 617 €**	**+ 6.14%**

- <u>Impôts et taxes :</u>

La fiscalité directe :

La fiscalité directe de la commune est encore fortement impactée par la réforme de la taxe d'habitation adoptée lors de la loi de finances 2021. En effet, elle impose un gel des taux TH au niveau de ceux de 2019 jusqu'en 2023, date à laquelle il sera à nouveau possible d'agir sur le levier fiscal pour la TH des résidences secondaires.

Par ailleurs, dans le schéma de suppression de la TH sur les résidences principales, à compter de 2021 les communes se sont vu transférer la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties, avec application d'un coefficient correcteur afin de neutraliser les phénomènes de sur ou sous compensations.

Pour la commune de Cavalaire, la part de taxe foncière départementale transférée à la commune (4 604 678 €) est supérieure à la somme perdue par la suppression de la taxe d'habitation sur les logements principaux (3 282 708 €). De ce fait, le coefficient correcteur calculé pour que ce

transfert soit neutre est négatif. La « sur-compensation » est donc reversée via un mécanisme de péréquation aux communes sous-compensées.

La commune conserve donc à la fois son pouvoir de taux et sa dynamique des bases, mais les nouvelles bases transférées sont amoindries par l'effet de l'application du coefficient correcteur.

Enfin, en 2021, au taux de taxe foncière sur les propriétés bâties 2020 du département du Var de 15,49 % et au taux 2020 de Cavalaire de 15,17 %, nous avons appliqué une revalorisation de 15%, ce qui nous a amenés à voter un taux de TFPB de 35,26 %.

En 2021 les taux de contributions directes ont été les suivants :

- Taxe Foncière Bâtie 2021 : 35,26 %
- Taxe Foncière Non Bâtie 2021 : 48,64 %
- Taxe Habitation Secondaire 2021 : 20,18 %

La revalorisation des bases fiscales étant de +3,4% nos recettes attendues pour nos impôts directs locaux, sans modifications des taux, sont :

- Taxe Habitation Secondaire : 6 963 608 €
- Taxe Foncière propriétés bâties : 9 924 489 €
- Taxe Foncière propriétés non bâties : 27 827 €

Soit un total de 16 915 924 euros. En 2021 ce même produit était de 16 317 732 euros, auquel la somme de 2 832 213 euros sera déduite au titre du FNGIR (Fond National de Garantie Individuel des Ressources).

Evolution des taux d'imposition depuis 2015 à 2022

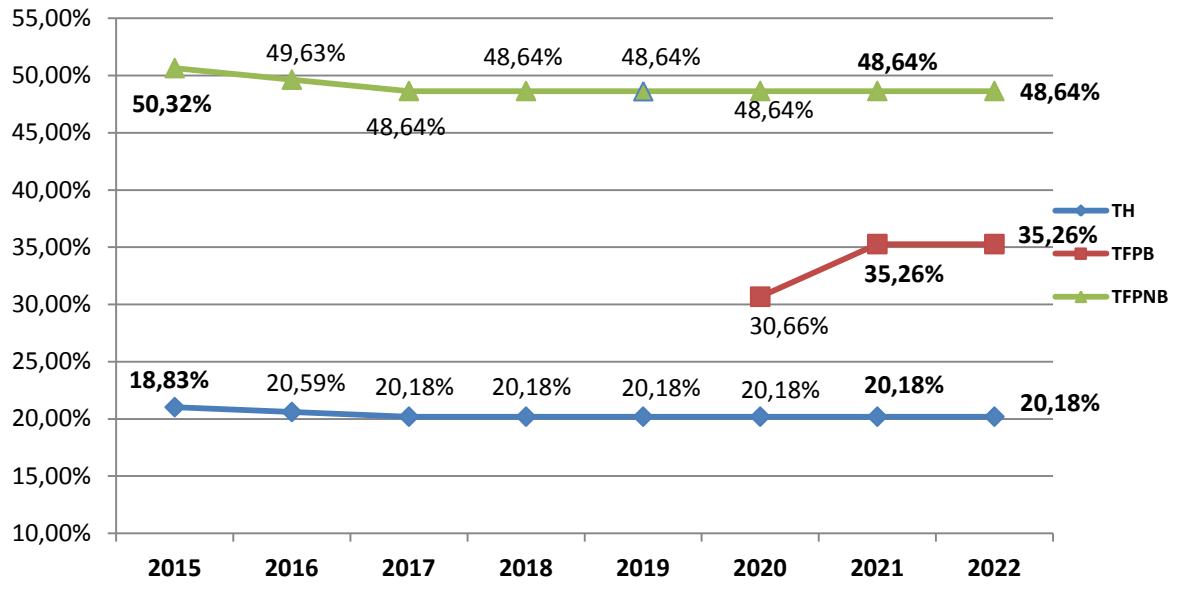

Fiscalité indirecte :

- Attribution compensation transferts TP : 409 035 €
- Droits de place marché : 100 000 €, tarifs qui seront valorisés de +3,4% cette année.
- Autres droits, permissions de voirie : 230 000 €, augmentation des tarifs 2022 à hauteur de l'inflation constatée en novembre 2021, soit +3,4%.
- Taxe sur vente électricité : 350 000 €
- Taxe de séjour : 400 000 €
- Produits des jeux casinos : 850 000 €
- Taxe additionnelle droits de mutation : 1 750 000 €

➢ <u>Dotations et participations 736 130 euros</u> :

Ce chapitre est essentiellement composé de notre DGF (Dotation Globale de Fonctionnement), qui devrait être de l'ordre de 640 048 € pour 2022, soit un écrêtement de 71 113 €.

EVOLUTION DE LA DGF

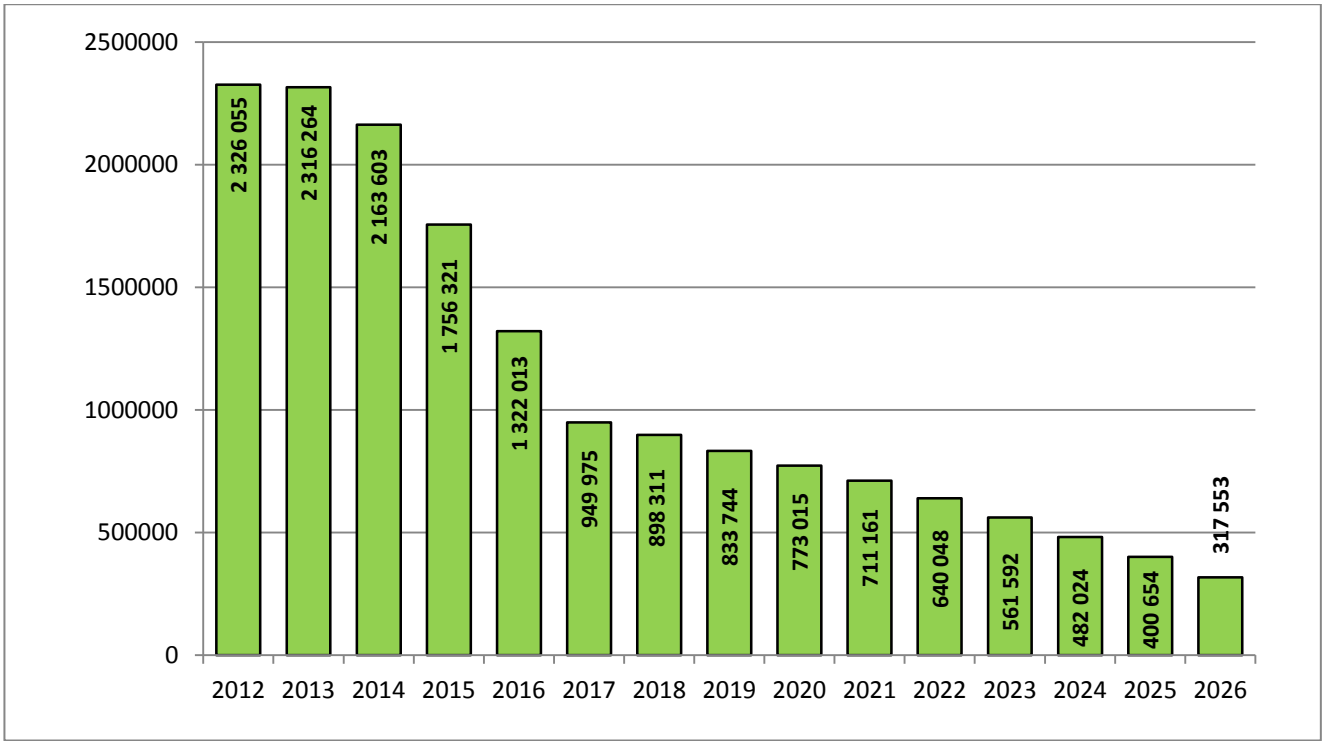

- <u>Les produits des services et du domaine 1 192 800 €</u>

Les produits issus du stationnement payant :

- Horodateurs 225 000 € ;
- Parking Pardigon : 73 500 €
    - Tickets d'entrée à 5 € et 3 € ;
- Abonnement stationnement centre ville : 13 000 € ;
- Abonnement parking Revest : 4 000 € ;
- Forfaits post stationnement 20 000 €.

Les produits issus des services payants :

- Médiathèque : 12 000 € ;
- Ecole municipale des sports : 10 000 €

Les produits issus des mises à disposition de personnel et bâtiments :

- Mise à disposition personnel :
    - budget assainissement : 218 000 € ;
    - budget des transports : 121 000 € ;
    - budget parking Gleizes : 20 000 € ;
    - budget Maison funéraire : 20 500 € ;
    - SPL Port Héracléa : 75 000 € ;
    - Office du Tourisme : 29 000 € ;
    - Office Municipal de la Culture : 39 600 € ;
    - Comité Officiel des Fêtes : 13 200 € ;
    - CSC Basket : 17 500 €

- <u>Les autres produits de gestion courante 1 085 840 €</u>

La redevance pour occupation du domaine portuaire versée par la SPL PORT HERACLEA pour 2021 a été inscrite pour un montant de 650 000 euros.

- les redevances pour concessions des plages pour un montant de 300 000 euros
- les revenus des immeubles pour 149 510 euros

REPARTITION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE

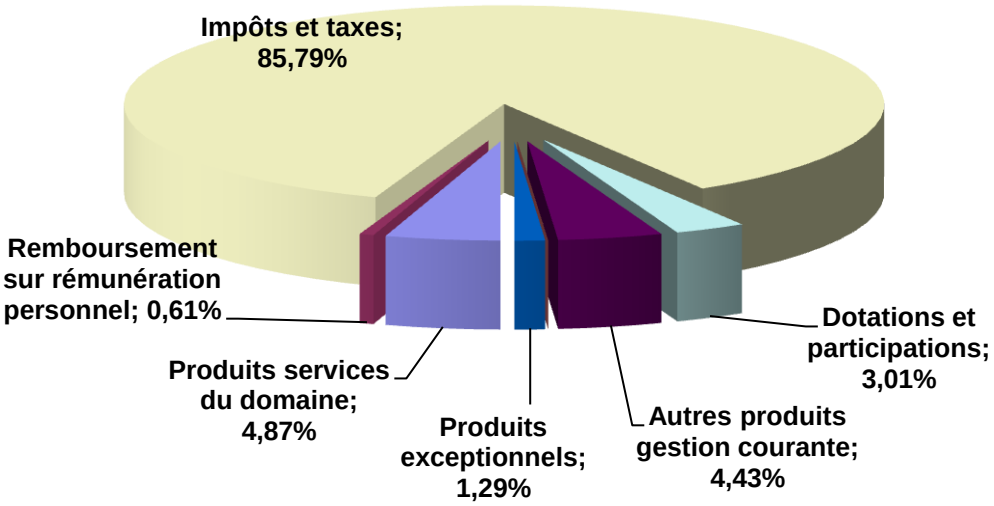

L'excédent de clôture prévisionnel 2021 de la section de fonctionnement est de 5 211 190 €. Ce qui ajouté à nos recettes 2022 permet d'inscrire un virement à la section d'investissement de 4 200 000 € et de présenter une section de fonctionnement 2022 avec un sur équilibre de 2 100 000 €.

2.3 La politique d'investissement

- ***Les projets d'investissement*** d'un montant prévisionnel de 4 147 461 € se décomposent comme détaillé ci-dessous :

En Euros	*Prévisionnel 2022*
Etudes et travaux	**3 496 025 €**
Etudes, fonds de concours et frais d'insertion	**883 725 €**
Travaux	**2 612 300 €**
Acquisitions	**651 436 €**
Acquisitions foncières et terrains de voirie	**11 300 €**
Acquisitions pour l'amélioration du service public	**640 136 €**
dont Véhicules	*156 000 €*
dont agencements et aménagements de terrains	*43 000 €*
dont Installations de voirie	*26 000 €*

dont Matériel et mobilier	*163 436 €*
dont parc informatique et logiciels	*251 700 €*
Total des dépenses d'équipement	**4 147 461 €**

Le programme de nos investissements 2022 prévoit notamment les opérations suivantes :

- Etudes, analyses et concours « Cœur de Ville » 800 000 €
- Renouvellement partiel du matériel informatique 251 700 €
- 1 véhicule type 4x4 CCFF 63 000 €
- 1 zodiac poste de secours 42 000 €
- Travaux site UTOM : maison de la nature, phase 2022 1 000 000 €
- Aménagement paysager descente plage des dauphins 30 000 €
- Aménagement 1er étage gare routière 58 000 €
- Tvx billeterie gymnase 50 000 €
- Tvx école / CLSH 300 000 €
- Tvx étanchéité parking Gleizes 220 000 €
- Aménagement place des bains 192 000 €
- Réhabilitation et modernisation de la voirie 442 000 €
    - Eaux pluviales HLM La roseraie
    - Eaux pluviales boulevard Pasteur
    - Enfouissement réseaux ENEDIS av.Castillane
    - Revêtement rue des Maures
- Modernisation éclairage public 54 500 €

- Les recettes prévisionnelles d'investissement du budget 2022

Le programme d'investissement 2022 sera financé par les recettes suivantes :

- Le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée, 220 783 €
- La taxe d'aménagement, 300 000 €
- Le produit des amendes de police d'un montant prévisionnel de 30 000 €
- Autofinancement : 4 795 809 € (amortissements 595 809 € ; virement de la section de fonctionnement 4 200 000 €).

Soit une section d'investissement sans nouveaux emprunts et donc intégralement autofinancée.

2.4 Analyse de la dette

EVOLUTION DE LA DETTE AU 31/12/N

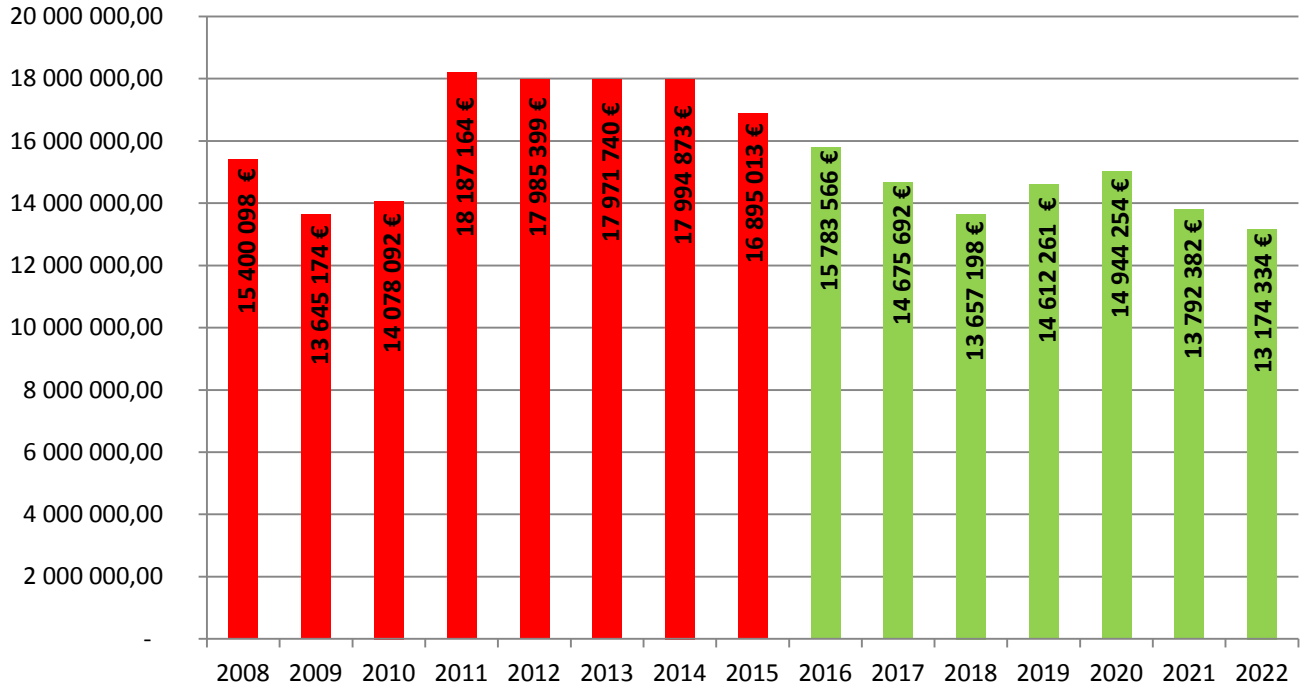

PROFIL D'EXTINCTION DE LA DETTE

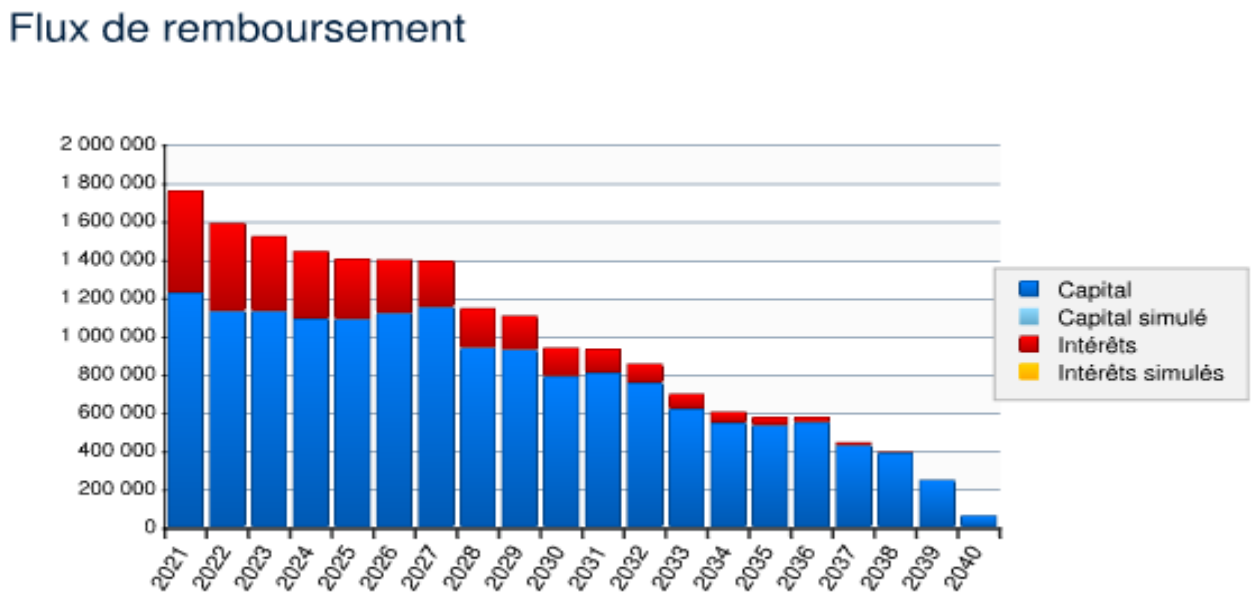

Caractéristiques de notre dette

Type	Capital Restant Dû	% d'exposition	Taux moyen (ExEx,Annuel)
Fixe	13 713 532.40 €	99,43 %	3,51 %
Variable	78 850.44 €	0,57 %	0,00 %
Ensemble des risques	**13 792 382.84 €**	**100,00 %**	**3,51 %**

Capacité de désendettement en année

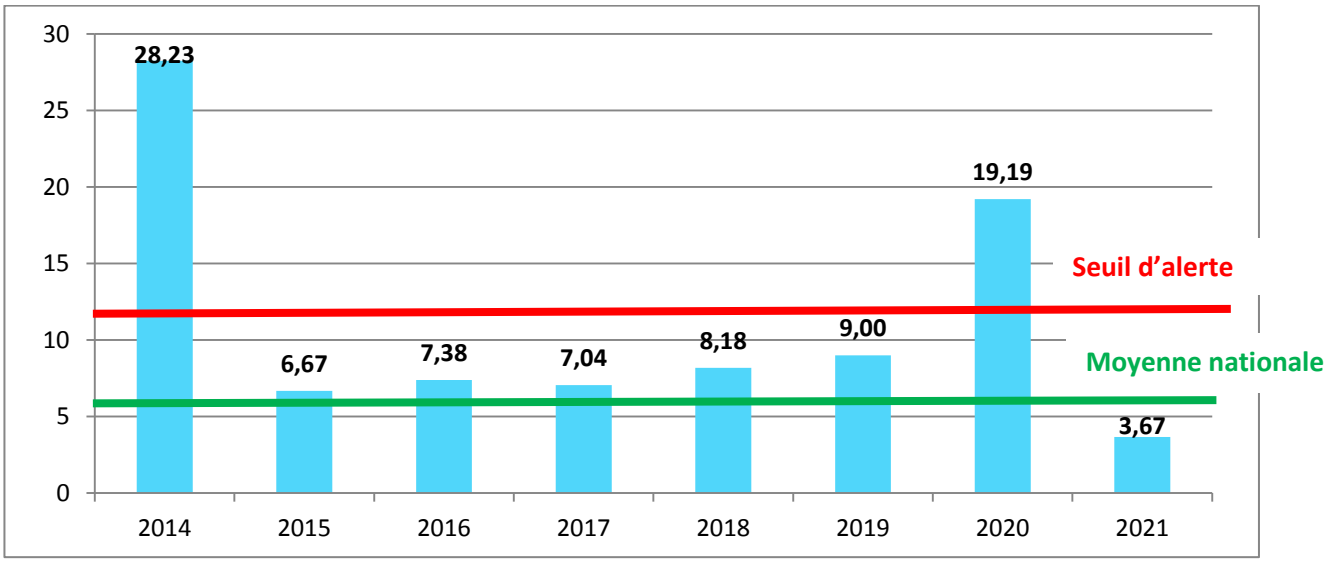

Répartition de la dette par organisme

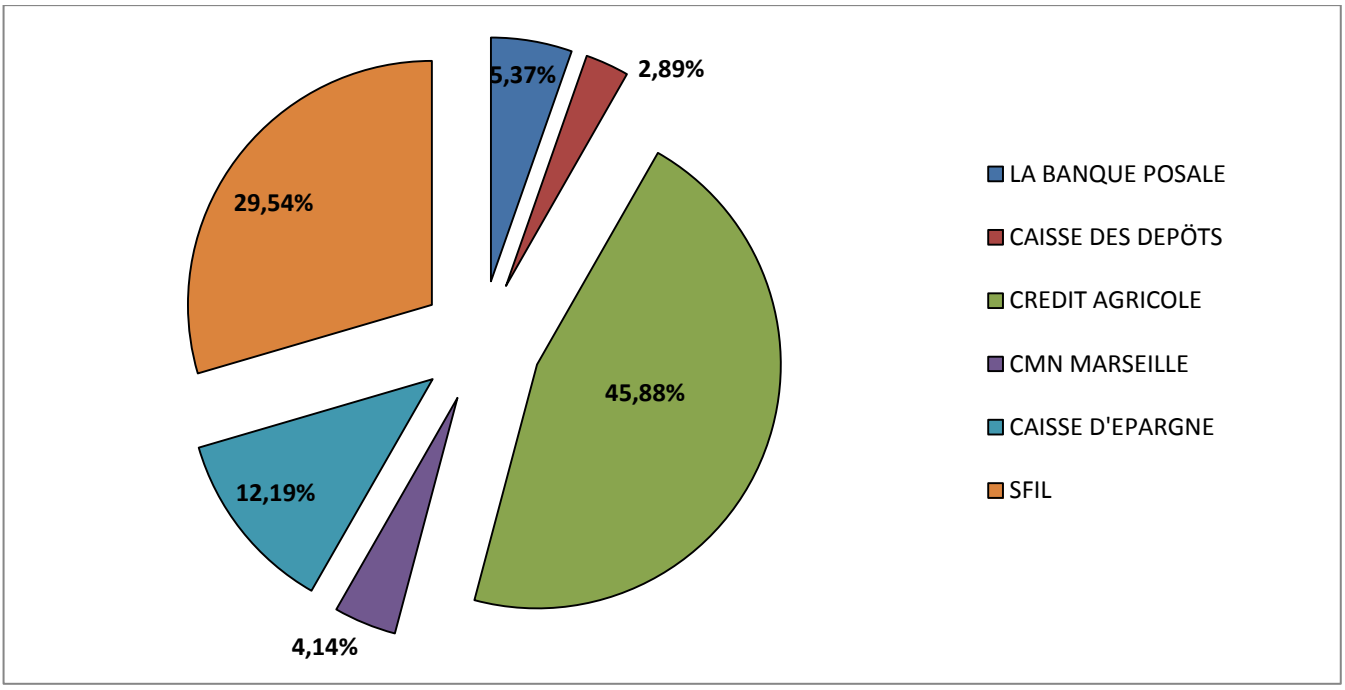

Etablissement bancaire	Capital restant dû au 01/01/22
CMM (Crédit Mutuel Marseille)	**571 485 €**
CDC (Caisse des dépôts et consignations)	**397 980 €**
CRCA (Caisse Régionale Crédit Agricole)	**6 327 372 €**
SFIL (Société de Financement Local)	**4 073 638 €**
Caisse d'Epargne	**1 680 674 €**
La Banque Postale	**741 233 €**

Réaménagement de la dette SFIL

L'encours de dette auprès de la SFIL fera l'objet d'un réaménagement au 1 mars 2022.
Les six emprunts en-cours seront regroupés en un seul selon les conditions suivantes :

Emprunts réaménagés :

Contrat numéro	Capital restant dû	Taux	Durée résiduelle
MON276308EUR	307 703,41 €	4,59 %	4 ans 8 mois
MON273176EUR	111 655,46 €	1,82 %	3 ans 10 mois
MON273177EUR	73 457,44 €	1,82 %	3 ans 10 mois
MIN267535EUR	323 300,00 €	4,09 %	13 ans 1 mois
MON535415EUR	1 447 656,59 €	0,72 %	13 ans 5 mois
MON528630EUR	1 666 666,70 €	1,15 %	12 ans 4 mois
TOTAL	**3 930 439,60 €**		

Indemnité de réaménagement : 510 757,30 euros

Nouvel emprunt SFIL :

- **Montant : 4 441 196,90 €**
- **Durée : 18 ans**
- **Taux fixe : 0,17 %**

Ce réaménagement a deux objectifs :

- Diminuer notre taux d'intérêts moyen et ainsi générer d'importantes économies sur nos charges financières, pour un gain total de 269 223,68 euros sur les 18 ans et ainsi augmenter notre marge de manœuvre sur notre section de fonctionnement ;
- Diminuer nos remboursements en capital de notre dette sur les 10 prochaines années et ainsi dégager de nouvelles marges de manœuvre sur notre section d'investissement.

Le bilan de cette opération peut être résumé par le tableau ci-après :

Ecarts budgétaires annualisés indicatifs				
Année	Commission d'engagement / Indemnité autofinancée / ICNE / Rompus	Ecarts en amortissements	Ecarts en frais financiers	TOTAL
2022	- 11 446,26	99 877,39	42 671,70	142 549,09
2023		118 398,38	46 457,75	164 856,13
2024		122 673,95	40 111,08	162 785,03
2025		127 093,91	33 468,22	160 562,13
2026		95 433,36	26 915,43	122 348,79
2027		17 041,67	20 869,87	37 911,54
2028		17 807,22	18 005,10	35 812,32
2029		18 578,31	15 039,22	33 617,53
2030		19 354,97	12 115,56	31 470,53
2031		20 137,24	9 186,30	29 323,54
2032		20 925,14	6 271,03	27 196,17
2033		21 718,74	3 310,77	25 029,51
2034		- 10 815,05	364,45	- 10 450,60
2035		- 150 366,58	- 1 551,84	- 151 918,42
2036		- 246 733,16	- 1 625,36	- 248 358,52
2037		- 246 733,16	- 1 205,90	- 247 939,06
2038		- 246 733,16	- 786,46	- 247 519,62
2039		- 246 733,16	- 367,02	- 247 100,18
2040		- 61 683,31	- 26,22	- 61 709,53
TOTAL		-510 757,30	269 223,68	-241 533,62

Sur les 12 prochaines années (2022 à 2033), c'est donc la somme de 973 462 euros qui peut être dégagée pour le financement de nos investissements futurs.

Une étude de réaménagement de notre dette auprès du Crédit Agricole a également été réalisée, mais celle-ci s'est avérée trop onéreuse.

3. Les orientations pluriannuelles

3.1 Les grands projets et autorisations de programme

- Projet : Maison de la nature :

Portée par sa volonté de développer un « tourisme vert » et dans le cadre des actions environnementales qu'elle mène, la ville de Cavalaire souhaite faire de ce site un lieu consacré à la nature. Cette réalisation a l'avantage de s'accorder avec l'ouverture au public du Domaine FONCIN, propriété du Conservatoire du Littoral. Il s'agit d'un domaine de 15 ha avec sa bâtisse du 19ème siècle, dans le site classé, au titre des sites et des paysages, de la corniche des Maures.

Cette construction qui sera vertueuse (BDM Or) marquera le début d'une politique environnementale forte en faveur des équipements publics communaux.

Autorisation de programme n° 1701 « Site UTOM – Maison de la nature »

LIBELLE	COUT TOTAL TTC	REALISE 2017	REALISE 2018	REALISE 2019	REALISE 2020	REALISE 2021	CREDITS 2022	CREDITS 2023
Dépenses *Etudes & tvx*	**2 650 000,00**	**14 328,00**	**176 479,10**	**93 294,46**	**8 784,00**	**38 172,36**	**1 000 000,00**	**1 318 942,08**
Recettes	**1 710 660,30**	**0,00**	**2 350,37**	**67 190,52**	**15 304,02**	**1 440,93**	**581 261,79**	**1 043 112,67**
Département	520 000,00		0,00	32 240,89	0,00	0,00	200 000,00	287 759,11
Région	500 000,00		0,00	0,00	0,00	0,00	250 000,00	250 000,00
Etat (DETR)	199 954,30		0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00	99 954,30
Etat (res.parl)	6 000,00		0,00	6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DREAL	50 000,00		0,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00	25 000,00
FCTVA	434 706,00		2 350,37	28 949,63	15 304,02	1 440,93	6 261,79	380 399,26
Déficit ou excédent	-939 339,70	- 14 328,00	- 174 128,73	- 26 103,94	+ 6 520,02	-36 731,43	-418 738,21	-275 829,41

- Projet : Cavalaire Cœur de Ville

Le projet vise la construction de nombreux équipements publics qui surpasseront les normes environnementales aujourd'hui en vigueur et celles déjà annoncées. Il offrira aussi à la commune un patrimoine immobilier valorisable avec des locaux commerciaux. Ces derniers, comme une partie du parking souterrain, pourront être cédés en cas de besoin. De plus, les économies d'énergie auront un impact significatif sur le budget de fonctionnement de la commune.

Le montant des coûts de travaux de ce projet est de 46,4 M€ HT.

Cette somme est répartie de la manière suivante :

- Equipements publics : 27,4 M€
- Espaces publics : 1,9 M€
- Parking public : 10,4 M€ (possibilité de budget annexe)
- Etudes : 1,3 M€
- Honoraires et maitrise d'œuvre : 5,3 M€

Les dépenses liées à la construction de commerces et bureaux seront autofinancées par la cession du patrimoine foncier libéré par le projet d'une part et les revenus locatifs des nouveaux locaux d'autre part. Ces éléments du projet pourront faire l'objet d'un budget annexe. Il en est de même pour le parking souterrain. Cela représente une somme totale de 15,2 M€. Les locaux professionnels, estimés à 1,8 M€ offriront un retour sur investissement rapide, puisqu'ils seront cédés. Cela permettra d'ailleurs une plus-value importante du fait que le projet sera réalisé sur un terrain communal.

La commune vise une subvention à hauteur de 50% pour les équipements et espaces publics.

3.2 Les orientations pluriannuelles

- Un Plan Pluriannuel d'Investissement et de Fonctionnement pour la voirie

Il permet à la commune d'avoir une vision précise des actions et des budgets d'investissement qu'elle va engager sur la période 2022 à 2026. Aucun PPI de ce type n'avait été mis en place, jusqu'à présent, à Cavalaire-sur-Mer. L'objectif est donc de se donner de véritables moyens pour remettre la voirie de la ville à niveau.

LIBELLE	TOTAL 2022-2026	2022	2023	2024	2025	2026
Bandes roulantes	**1 842 000**	**502 000**	**350 000**	**350 000**	**350 000**	**350 000**
• *Fonctionnement*	510 000	170 000	85 000	85 000	85 000	85 000
• *Investissement*	1 332 000	332 000	250 000	250 000	250 000	250 000
Aménagements • Fonctionnement et investissement	**902 000**	**302 000**	**150 000**	**150 000**	**150 000**	**150 000**
Total		804 000	500 000	500 000	500 000	500 000

- Les Plans Pluriannuels d'Investissement

La commune a engagé un travail visant la mise en place de Plans Pluriannuels d'Investissement (PPI) pour son patrimoine bâti, ses espaces verts et son parc informatique pour la période 2022-2026.

Programmes	2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL
Immobilisations corporelles	642 336€	444 000€	454 000€	430 000€	430 000€	**2 400 336€**
Ecoles / centre de loisirs	300 000€	500 000€				**800 000€**
Immobilisations incorporelles	92 825€	75 000€	75 000€	75 000€	75 000€	**392 825€**
Maison de la nature	1 000 000€	1 318 942€				**2 318 942€**
Tvx / bâtiments	623 800€	250 000€	250 000€	250 000€	250 000€	**1 634 000€**
Tvx voirie	634 000€	250 000€	250 000€	250 000€	250 000€	**1 634 000€**
Eclairage public	54 500€	50 000€	50 000€	50 000€	50 000€	**254 500€**
Cœur de ville	800 000€	10 300 000€	15 000 000€	15 800 000€	4 500 000€	**46 400 000€**
Totaux	**4 147 461 €**	**13 187 942 €**	**16 079 000 €**	**16 855 000 €**	**5 555 000 €**	**55 824 403 €**

3.3 Données prospectives

Un travail de prospective budgétaire, permettant de déterminer notamment l'impact pluriannuel sur les dépenses de fonctionnement des projets précités est en cours d'élaboration, conformément à l'article L1611-9 du CGCT. Elle sera soumise à l'attention des conseillers municipaux au plus tard lors de la séance où sera inscrite pour approbation l'autorisation de programme du projet Cavalaire Cœur de Ville.

4. Les budgets annexes

4.1. Budget annexe de l'assainissement

SECTION D'EXPLOITATION									
DEPENSES					RECETTES				
Chap.	Libellé	BP 2021	BP 2022	Evo.	Chap.	Libellé	BP 2021	BP 2022	Evo.
011	*Charges à caractère général*	*1 206 811*	*1 113 061*	*-7,77%*	*70*	*Produits des services*	*1 550 000*	*1 570 000*	*+1,29%*
012	*Charges de personnel*	*217 550*	*220 500*	*+1,36%*	*013*	*Atténuations de charges*			
65	*Autres charges de gestion*	*4 000*	*5 000*	*+25%*	*74*	*Subv. d'exploitation*			
66	*Charges financières*	*0*	*0*		*75*	*Autres produits*		*890*	
67	*Charges exceptionnelles*	*10 100*	*10 500*	*NS*	*76*	*Produits financiers*			
022	*Dépenses imprévues*	*1 568*	*30 809*	*NS*	*77*	*Produits exceptionnels*			
002	*Résultats reportés*	*0*	*0*	*NS*	*002*	*Résultats reportés*	*105 210*	*19 705*	*NS*
	Total dépenses réelles	1 440 029	1 379 870	+4,18%		Total recettes réelles	1 655 210	1 590 595	-3,90%
023	*Virement en investissement*	*0*	*0*						
042	*Opérations d'ordre*	*240 705*	*237 614*	*NS*	*042*	*Opérations d'ordre*	*25 524*	*26 889*	*5,35%*
	Total dépenses d'ordre	240 705	237 614	NS		Total recettes d'ordre	25 524	26 889	5,35%
	TOTAL DEPENSE EXPLOITATION	**1 680 734**	**1 617 484**	**-3,76%**		**TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION**	**1 680 734**	**1 617 484**	**-3,76%**

SECTION D'INVESTISSEMENT									
DEPENSES					RECETTES				
Chap.	Libellé	BP 2021	BP 2022		Chap.	Libellé	BP 2021	BP 2022	
16	*Emprunts*				*10*	*Dotations*	*13 597*	*54 350*	
20	*Immobilisations incorporelles*	*155 455*	*300*		*13*	*Subv. d'investissements*	*71 492*	*0*	
21	*Immobilisations corporelles*	*358 682*	*379 800*		*16*	*Emprunts*			
23	*Travaux en-cours*	*555 349*	*455 000*						
020	*Dépenses imprévues*	*8 894*	*12 085*						
001	*Résultats reportés*				*001*	*Résultats reportés*	*778 110*	*706 177*	
	Total dépenses réelles	1 078 380	847 185			Total recettes réelles	863 199	760 524	
					021	*Virement du fonct.*	*0*	*0*	
040	*Opérations d'ordre*	*25 524*	*26 889*		*040*	*Opérations d'ordre*	*240 705*	*237 614*	
041	*Opérations patrimoniales*	*5 000*	*5 000*		*041*	*Opérations patrimoniales*	*5 000*	*5 000*	
	Total dépenses d'ordre	30 524	31 889			Total recettes d'ordre	245 705	242 614	
	RAR 2021		144 469			RAR 2021		20 405	
	TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	**1 108 904**	**1 023 543**			**TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT**	**1 108 904**	**1 023 543**	

4.2. Budget annexe des transports

SECTION D'EXPLOITATION									
DEPENSES					RECETTES				
Chap.	Libellé	BP 2021	BP 2022	Evo.	Chap.	Libellé	BP 2021	BP 2022	Evo.
011	*Charges à caractère général*	*228 350*	*47 785*	*-79,07%*	*70*	*Produits des services*	*0*	*0*	
012	*Charges de personnel*	*118 300*	*125 000*	*+5,66%*	*013*	*Atténuations de charges*			
65	*Autres charges de gestion*	*5 600*	*5 600*	*0%*	*74*	*Subv. d'exploitation*	*360 000*	*180 000*	*-50%*
66	*Charges financières*	*1 563*	*1 120*	*-28,34%*	*75*	*Autres produits*			
67	*Charges exceptionnelles*	*500*	*500*		*76*	*Produits financiers*			
022	*Dépenses imprévues*	*13 228*	*13 179*	*NS*	*77*	*Produits exceptionnels*	*1 000*	*0*	*NS*
002	*Résultats reportés*	*0*	*0*	*NS*	*002*	*Résultats reportés*	*24 147*	*30 790*	*NS*
	Total dépenses réelles	367 541	193 184	-47,44%		Total recettes réelles	385 147	210 790	-45,2%
023	*Virement en investissement*	*0*							
042	*Opérations d'ordre*	*17 606*	*17 606*	*NS*	*042*	*Opérations d'ordre*	*0*	*0*	
	Total dépenses d'ordre	17 606	17 606	NS		Total recettes d'ordre	0	0	
	TOTAL DEPENSE EXPLOITATION	**385 147**	**210 790**	**-45,27%**		**TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION**	**385 147**	**210 790**	**-45,2%**

SECTION D'INVESTISSEMENT									
DEPENSES					RECETTES				
Chap.	Libellé	BP 2021	BP 2022		Chap.	Libellé	BP 2021	BP 2022	
16	*Emprunts*	*10 914*	*10 914*		*10*	*Dotations*	*0*	*0*	
20	*Immobilisations incorporelles*	*0*	*0*		*13*	*Subv. d'investissements*			
21	*Immobilisations corporelles*	*80 000*	*85 000*		*16*	*Emprunts*			
23	*Travaux en-cours*	*0*	*0*						
020	*Dépenses imprévues*	*2 378*	*4 070*						
001	*Résultats reportés*	*0*	*0*		*001*	*Résultats reportés*	*75 686*	*82 378*	
	Total dépenses réelles	93 292	99 984			Total recettes réelles	75 686	82 378	
					021	*Virement du fonctionnement*			
040	*Opérations d'ordre*	*0*	*0*		*040*	*Opérations d'ordre*	*17 606*	*17 606*	
041	*Opérations patrimoniales*	*0*	*0*		*041*	*Opérations patrimoniales*			
	Total dépenses d'ordre	0	0			Total recettes d'ordre	17 606	17 606	
	RAR 2019		0						
	TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	**93 292**	**99 984**			**TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT**	**93 292**	**99 984**	

4.3. Budget annexe du port public de plaisance

SECTION D'EXPLOITATION									
DEPENSES					RECETTES				
Chap.	Libellé	BP 2021	BP 2022	Evo.	Chap.	Libellé	BP 2021	BP 2022	Evo.
011	*Charges à caractère général*	*137 000*	*142 000*	*NS*	*70*	*Produits des services*	*224 950*	*250 000*	*NS*
012	*Charges de personnel*	*0*	*0*	*NS*	*013*	*Atténuations de charges*			
65	*Autres charges de gestion*	*0*	*0*	*NS*	*74*	*Subv. d'exploitation*			
66	*Charges financières*	*11 393*	*9 876*	*NS*	*75*	*Autres produits*	*85 000*	*85 000*	*NS*
67	*Charges exceptionnelles*	*6 200*	*0*	*NS*	*76*	*Produits financiers*			
022	*Dépenses imprévues*	*430*	*3 679*	*NS*	*77*	*Produits exceptionnels*	*0*	*0*	*NS*
002	*Résultats reportés*	*0*	*0*	*NS*	*002*	*Résultats reportés*	*151 090*	*47 924*	*NS*
	Total dépenses réelles	155 023	155 555	NS		Total recettes réelles	461 040	382 924	NS
023	*Virement en investissement*								
042	*Opérations d'ordre*	*311 756*	*231 494*	*NS*	*042*	*Opérations d'ordre*	*5 739*	*4 125*	*NS*
	Total dépenses d'ordre	311 756	231 494	NS		Total recettes d'ordre	5 739	4 125	NS
TOTAL DEPENSE EXPLOITATION		**466 779**	**387 049**	**NS**	**TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION**		**466 779**	**387 049**	**NS**

SECTION D'INVESTISSEMENT									
DEPENSES					RECETTES				
Chap.	Libellé	BP 2021	BP 2022		Chap.	Libellé	BP 2021	BP 2022	
16	*Emprunts*	*66 817*	*68 291*		*10*	*Dotations*	*0*	*0*	
20	*Immobilisations incorporelles*	*0*	*0*		*13*	*Subv. d'investissements*	*444 000*	*595 000*	
21	*Immobilisations corporelles*	*0*	*0*		*16*	*Emprunts*			
23	*Travaux en-cours*	*2 492 324*	*2 365 000*		*23*	*Tvx en-cours avances*			
020	*Dépenses imprévues*	*45 564*	*10 429*						
001	*Résultats reportés*				*001*	*Résultats reportés*	*1 855 688*	*2 159 568*	
	Total dépenses réelles	2 605 705	2 443 720			Total recettes réelles	2 299 688	2 754 568	
					021	*Virement du fonctionnement*			
040	*Opérations d'ordre*	*5 739*	*4 125*		*040*	*Opérations d'ordre*	*311 756*	*231 494*	
041	*Opérations patrimoniales*	*35 000*	*35 000*		*041*	*Opérations patrimoniales*	*35 000*	*35 000*	
	Total dépenses d'ordre	40 739	39 125			Total recettes d'ordre	346 756	266 494	
	RAR 2020		688 217			RAR 2020		150 000	
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT		**2 646 444**	**3 171 062**		**TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT**		**3 037 786**	**3 171 062**	

4.4. Budget annexe parking Gleizes

SECTION D'EXPLOITATION									
DEPENSES					RECETTES				
Chap.	Libellé	BP 2021	BP 2022	Evo.	Chap.	Libellé	BP 2021	BP 2022	Evo.
011	*Charges à caractère général*	*41 000*	*32 800*	*-20%*	*70*	*Produits des services*	*26 000*	*35 000*	*+34,62%*
012	*Charges de personnel*	*25 000*	*22 000*	*-12%*	*013*	*Atténuations de charges*			
65	*Autres charges de gestion*	*3 000*	*3 000*	*0%*	*74*	*Subv. d'exploitation*			
66	*Charges financières*	*0*	*0*		*75*	*Autres produits*	*0*	*0*	
67	*Charges exceptionnelles*	*2 000*	*1 500*	*-25%*	*76*	*Produits financiers*			
022	*Dépenses imprévues*	*4 977*	*3 947*	*NS*	*77*	*Produits exceptionnels*	*30*	*0*	*NS*
695	*Impôts sur les bénéfices*	*0*	*0*	*NS*	*002*	*Résultats reportés*	*49 947*	*53 247*	*+6,61%*
	Total dépenses réelles	75 977	63 247	-16,76%		Total recettes réelles	75 977	88 247	+16,15%
023	*Virement en investissement*		*25 000*						
042	*Opérations d'ordre*	*0*	*0*		*042*	*Opérations d'ordre*	*0*	*0*	
	Total dépenses d'ordre	0	25 000			Total recettes d'ordre	0	0	
	TOTAL DEPENSE EXPLOITATION	**75 977**	**88 247**	**+16,15%**		**TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION**	**75 977**	**88 247**	**+16,15%**

SECTION D'INVESTISSEMENT									
DEPENSES					RECETTES				
Chap.	Libellé	BP 2021	BP 2022		Chap.	Libellé	BP 2021	BP 2022	
16	*Emprunts et cautionnements*	*2 000*	*600*		*10*	*Dotations*			
20	*Immobilisations incorporelles*		*1 000*		*13*	*Subv. d'investissements*			
21	*Immobilisations corporelles*	*2 400*	*25 000*		*16*	*Cautions restituées*	*2 000*	*500*	
23	*Travaux en-cours*				*23*	*Tvx en-cours avances*			
020	*Dépenses imprévues*	*120*	*1 450*						
001	*Résultats reportés*				*001*	*Résultats reportés*	*2 520*	*2 550*	
	Total dépenses réelles	4 520	28 050			Total recettes réelles	4 520	3 050	
					021	*Virement du fonctionnement*		*25 000*	
040	*Opérations d'ordre*				*040*	*Opérations d'ordre*	*0*	*0*	
041	*Opérations patrimoniales*				*041*	*Opérations patrimoniales*			
	Total dépenses d'ordre	0	0			Total recettes d'ordre	0	25 000	
	RAR		0						
	TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	**4 520**	**28 050**			**TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT**	**4 520**	**28 050**	

4.5. Budget annexe Maison funéraire

SECTION D'EXPLOITATION									
DEPENSES					RECETTES				
Chap.	Libellé	BP 2021	BP 2022	Evo.	Chap.	Libellé	BP 2021	BP 2022	Evo.
011	*Charges à caractère général*	*31 500*	*37 800*	*+20,00%*	*70*	*Produits des services*	*25 000*	*25 000*	*0%*
012	*Charges de personnel*	*25 000*	*25 000*	*0%*	*013*	*Atténuations de charges*			
65	*Autres charges de gestion*	*2 000*	*2 000*	*0%*	*74*	*Subv. d'exploitation*			
66	*Charges financières*	*0*	*0*		*75*	*Autres produits*	*0*	*0*	
67	*Charges exceptionnelles*	*2 000*	*2 000*	*0%*	*76*	*Produits financiers*			
022	*Dépenses imprévues*	*3 103*	*4 876*	*NS*	*77*	*Produits exceptionnels*	*0*	*0*	*NS*
002	*Résultats reportés*	*0*	*0*	*NS*	*002*	*Résultats reportés*	*38 603*	*46 676*	*+20,91%*
	Total dépenses réelles	63 603	71 676	+12,69%		Total recettes réelles	63 603	71 676	+12,69%
023	*Virement en investissement*								
042	*Opérations d'ordre*	*0*	*0*		*042*	*Opérations d'ordre*	*0*	*0*	
	Total dépenses d'ordre	0	0			Total recettes d'ordre	0	0	
	TOTAL DEPENSE EXPLOITATION	**63 603**	**71 676**	**+12,69%**		**TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION**	**63 603**	**71 676**	**+12,69%**

SECTION D'INVESTISSEMENT									
DEPENSES					RECETTES				
Chap.	Libellé	BP 2021	BP 2022		Chap.	Libellé	BP 2021	BP 2022	
16	*Emprunts*				*10*	*Dotations*			
20	*Immobilisations incorporelles*				*13*	*Subv. d'investissements*			
21	*Immobilisations corporelles*				*16*	*Cautions restituées*			
23	*Travaux en-cours*				*23*	*Tvx en-cours avances*			
020	*Dépenses imprévues*								
001	*Résultats reportés*				*001*	*Résultats reportés*			
	Total dépenses réelles	0	0			Total recettes réelles	0	0	
					021	*Virement du fonctionnement*			
040	*Opérations d'ordre*				*040*	*Opérations d'ordre*			
041	*Opérations patrimoniales*				*041*	*Opérations patrimoniales*			
	Total dépenses d'ordre	0	0			Total recettes d'ordre	0	0	
	RAR		0						
	TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	**0**	**0**			**TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT**	**0**	**0**	

4.6. Budget annexe du cimetière – vente de caveaux et columbariums

SECTION D'EXPLOITATION									
DEPENSES					RECETTES				
Chap.	Libellé	BP 2021	BP 2022	Evo.	Chap.	Libellé	BP 2021	BP 2022	Evo.
011	*Charges à caractère général*	*46 226*	*52 890*		*70*	*Produits des services*	*45 000*	*45 000*	
012	*Charges de personnel*				*013*	*Atténuations de charges*			
65	*Autres charges de gestion*				*74*	*Subv. d'exploitation*			
66	*Charges financières*	*4 373*	*3 960*		*75*	*Autres produits*			
67	*Charges exceptionnelles*	*7 000*	*7 000*		*76*	*Produits financiers*			
022	*Dépenses imprévues*	*3 001*	*3 001*		*77*	*Produits exceptionnels*			
002	*Résultats reportés*				*002*	*Résultats reportés*	*10 001*	*10 001*	
	Total dépenses réelles	60 600	66 851			Total recettes réelles	55 001	55 001	
023	*Virement en investissement*								
042	*Opérations d'ordre*	*45 000*	*45 000*		*042*	*Opérations d'ordre*	*50 599*	*56 850*	
	Total dépenses d'ordre	45 000	45 000			Total recettes d'ordre	50 599	56 850	
	TOTAL DEPENSE EXPLOITATION	**105 600**	**111 851**			**TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION**	**105 600**	**111 851**	

SECTION D'INVESTISSEMENT									
DEPENSES					RECETTES				
Chap.	Libellé	BP 2021	BP 2022		Chap.	Libellé	BP 2021	BP 2022	
16	*Emprunts*	*19 079*	*19 492*		*10*	*Dotations*			
20	*Immobilisations incorporelles*				*13*	*Subv. d'investissements*			
21	*Immobilisations corporelles*				*16*	*Cautions restituées*			
23	*Travaux en-cours*				*23*	*Tvx en-cours avances*			
020	*Dépenses imprévues*								
001	*Résultats reportés*				*001*	*Résultats reportés*	*24 678*	*31 342*	
	Total dépenses réelles	19 079	19 079			Total recettes réelles	24 678	31 342	
					021	*Virement du fonctionnement*			
040	*Opérations d'ordre*	*50 599*	*56 850*		*040*	*Opérations d'ordre*	*45 000*	*45 000*	
041	*Opérations patrimoniales*				*041*	*Opérations patrimoniales*			
	Total dépenses d'ordre	50 599	56 850			Total recettes d'ordre	45 000	45 000	
	RAR		0						
	TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	**69 678**	**76 342**			**TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT**	**69 678**	**76 342**	